

**RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2017**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE MONTPELLIER-LODEVE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Montpellier-Lodève est compétente pour les arrondissements de Montpellier et Lodève. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2017 les dossiers déposés auprès de la commission de Montpellier-Lodève s'inscrivent en retrait de près de 7,7 % par rapport à l'année précédente, recul un peu plus marqué qu'au plan national (-6,7 %). Ce recul déjà amorcé en 2016 (-7,2%) traduit l'impact des évolutions législatives en matière de prévention du surendettement.

La part des redépôts est de 43 %, en légère amélioration sur 2016 (44 %), un peu supérieure à la région Occitanie mais en deçà du niveau national qui s'établit à 46,8 %. Ces redépôts interviennent dans la majorité des cas :

- alors que des mesures sont en cours, la cause principale étant la présence de nouvelles dettes, le changement dans la situation personnelle ou professionnelle du débiteur n'étant que le second motif,
- à l'expiration d'une mesure d'attente.

Les redépôts suite à une clôture, une décision d'irrecevabilité, une PRP ou une mesure d'effacement sont, quant à eux, beaucoup moins nombreux.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers soumis pour examen à la Commission s'établit à 1863 dossiers, en recul de près de 8 % par rapport à 2016. Les décisions d'irrecevabilité sont en hausse représentant désormais 8 % des dossiers soumis à l'examen des commissaires.

La Commission a prononcé 1769 décisions d'orientation, en retrait de près de 9 points à un an d'intervalle. Le nombre de dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel est de 898, soit 48,2 % des dossiers soumis à l'examen de la recevabilité contre 39,3 % en 2016.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

Le nombre de plans amiables conclus demeure faible, à 9,2 % des dossiers traités, inférieur à l'Occitanie et à la moyenne nationale où le taux s'établit légèrement au-dessus des 11 %.

Les mesures imposées ou recommandées immédiates ne représentent plus que 20 % des dossiers traités contre 30 % en 2016. Cette baisse sensible s'explique par le recul de plus de 2/3 des suspensions d'exigibilité, faisant suite à la volonté du législateur de proposer au débiteur des mesures pérennes. Aussi, corrélativement, le nombre de procédure de rétablissement personnel s'inscrit en hausse et s'établit à 43,6 %

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »



des dossiers traités contre 37,14 % en 2016. Ce taux est comparable à celui de l'Occitanie (44,17 %), mais supérieur à la moyenne nationale de 36,9 %.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission de Montpellier-Lodève affiche à fin décembre 2017 un taux de solutions pérennes de 88,8 %, en nette amélioration sur les 2 années précédentes où il s'établissait à 70 % (2015) et 78,6 % (2016). Supérieur à l'Occitanie (88,3 %) et au niveau national (85,75 %), il devrait permettre de faire baisser le taux de redépôt de la Commission qui tarde à s'orienter significativement à la baisse.

P L

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion avec les juges de Montpellier et de Sète.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Les éléments d'échanges de données concernant les débiteurs sont transmis de manière dématérialisée et sécurisée au secrétariat de la CCAPEX.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>8 Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 93</i>	Présentation de la procédure de surendettement
Rencontre avec le CCAS	<i>3 réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 27</i>	Présentation de la procédure de surendettement Présentation de la procédure du droit au compte
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>7 réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 26</i>	Présentation de la procédure de surendettement

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à échanger avec les magistrats sur le traitement des dossiers de surendettement par le secrétariat, tant sur la forme que le fond, l'incidence de l'entrée en vigueur de la Loi consommation -réduction de la durée des plans et mesures à 7 ans-, les futures évolutions législatives 2018, ainsi que des échanges sur le traitement de quelques dossiers avec des problématiques particulières.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Le secrétariat a contribué aux travaux préparatoires de 43 réunions de la CCAPEX (31 à Montpellier et 12 à Lodève).

P h

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- le traitement des dossiers déposés par d'anciens professionnels ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire, et des dossiers de déposants ayant une double activité, salariée et indépendante.
- l'éligibilité des gérants de sociétés de capitaux redevables d'une dette professionnelle (RSI, Urssaf) en leur nom propre.
- le traitement des dettes professionnelles en général.
- difficulté à faire comprendre à nos interlocuteurs (créanciers et débiteurs) que le coût des assurances liées à un prêt ne soit pas inclus dans le cadre de la procédure (mensualités calculées hors assurance), notamment pour les prêts immobiliers comportant des cotisations d'assurance qui peuvent être élevées.
- la nécessité d'un traitement adapté pour les dettes locatives dans le cas de PRP avec absence de capacité de remboursement.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Des difficultés certaines concernant l'accompagnement et le suivi budgétaire et social :

- l'accompagnement au moment du dépôt d'un dossier
- l'accompagnement dans la mise en œuvre des mesures de surendettement prises par la commission (des débiteurs bénéficiant de mesures sollicitent régulièrement la commission, à la recherche d'informations propres à leur bonne exécution, alors même que la commission n'est pas chargée du suivi des plans et des mesures).
- la mise en œuvre des dispositions sur le suivi social et leur impact.

Pour quelques dossiers où le débiteur a déjà bénéficié d'un effacement de dettes, une nouvelle orientation en rétablissement personnel s'impose avec un endettement constitué uniquement de retard de charges courantes. Toutefois le suivi budgétaire et social recommandé paraît parfois insuffisant à traiter définitivement ces situations qui présentent un déficit structurel entre ressources et charges, et pourraient justifier plusieurs dépôts chaque année.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Des créanciers "dématérialisés" qui ne maîtrisent pas toujours la façon de procéder pour faire parvenir leurs réponses.

le 2 Février 2018 :



Samuel BARREAULT
Président de la Commission



Christian Jacques BERRET
Secrétaire de la Commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE**DONNEES D'ACTIVITE 2017³**

	Année 2016	Année 2017	Variation 2017 / 2016 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	2117	1954	-7,7
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	207	169	
• dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	43,76%	42,56%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	14,55%	19,33%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	2019	1863	-7,73
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1913	1742	-8,94
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	170	158	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	54,05%	52,87%	
Dossiers irrecevables (A)	125	152	21,6
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	1940	1769	-8,81
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	794	898	13,1
• vers une procédure de réaménagement de dettes	1146	871	-24
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	814	811	-0,37
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	787	776	-1,4
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	27	35	29,63
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	1135	772	-31,98
Plans conventionnels conclus	183	171	-6,56
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	28	21	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	92	84	
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	100	107	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	22	29	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	952	601	-36,87

³ France métropole et hors métropole

• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	32	23	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	23	11	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	12	7	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	650	376	-42,15
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	334	113	-66,17
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	119	122	2,52
Autres sorties (E)	15	12	-20
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	2208	1869	-15,35
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	1	1	0
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	1153	1240	7,55

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	11,13%	10,44%	11,07%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	43,61%	44,17%	36,90%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	9,15%	11,02%	11,19%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	12,04%	11,56%	12,20%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	20,12%	18,40%	23,44%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	3,96%	4,42%	5,21%
Taux de solutions pérennes	88,82%	88,34%	85,75%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2017 – Données de la commission

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	60 368,71	1 583	7 261	71,90%	38 135,63	91,13%	4,59
Dont Dettes financières immobilières	29 753,78	240	395	35,44%	123 974,08	13,82%	1,65
Dont Dettes financières consommation	29 243,58	1 441	5 661	34,83%	20 293,95	82,96%	3,93
Dont Autres dettes financières	1 371,35	933	1 205	1,63%	1 469,83	53,71%	1,29
Dettes de charges courantes	8 230,56	1 353	4 622	9,80%	6 083,19	77,89%	3,42
Autres dettes	15 366,68	1 058	2 670	18,30%	14 524,27	60,91%	2,52
Endettement global	83 965,95	1 737	14 553	100,00%	48 339,64	100,00%	8,38

Année 2017 – Données de la région

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	462.528,0	11.966	54.581	73,90%	38.653,52	88,23%	4,56
Dont Dettes financières immobilières	232.054,4	2.104	3.777	37,08%	110.292,0	15,51%	1,80
Dont Dettes financières consommation	220.507,8	10.759	42.041	35,23%	20.495,19	79,33%	3,91
Dont Autres dettes financières	9.965,89	6.898	8.763	1,59%	1.444,75	50,86%	1,27
Dettes de charges courantes	63.984,19	10.866	42.861	10,22%	5.888,48	80,12%	3,94
Autres dettes	99.334,43	8.174	19.412	15,87%	12.152,49	60,27%	2,37
Endettement global	625.846,6	13.562	116.854	100,0%	46.147,08	100,0%	8,62